

## **PROCES - VERBAL 2/2018**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 21 MARS 2018 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 14 février 2018	2
1. Communications	4
1.1. Communications de la Présidente	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	5
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	6
2.1. Assermentations du successeur de M. Daniel AGUET (PLR) et de M. Patrick EPERON en remplacement de M. Fred Oskar PFISTER (UDC), démissionnaires	6
2.2. Election d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Fred Oskar Pfister (UDC), démissionnaire	6
2.3. Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des pétitions.	7
2.4. Election du délégué du Conseil communal à l'ORPC du district de Lavaux-Oron	7
2.5. Election du délégué suppléant du Conseil communal à l'ORPC du district de Lavaux-Oron	8
2.6. Préavis 04-2018 Création d'une garderie dans le quartier des Boverattes Crédit demandé CHF 815'000.00	8

2.7. Préavis 05-2018 Acceptation d'une succession	11
2.8. Propositions individuelles	12
2.8.1. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nicole PANIZZON « Un « Guichet Seniors » »	12
2.8.2. Postulat déposé par M. Jean-Luc DUVOISIN (PLR) « Pour des terrains de jeux sûrs »	12
2.9. Divers	15
2.9.1. Pully Passion / chasse aux œufs Nadia PRIVET	15
2.9.2. Succession Keiner Isabelle KRENGER	16
2.9.3. Association Permaculture Pully Anne VIREDAZ FERRARI	16
2.9.4. Rénovation des quais de la gare de Pully-Nord - nuisances Madeleine BAUMANN	17
2.9.5 ORPC Lavaux-Oron – délégués Gérald CUCHE	18

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents.

**Excusés**

Les conseillères et conseillers suivants sont excusés : Mmes Anne Brunner, Florence Betrisey, Odile Cuénoud González, Liliane Masson, Carole Di Natale, Pauline Tafelmacher, Claire-Lise Tille, MM. Olivier Burnet, Jean-Philippe Clavel, Dennis Messerli, Cedric Milliquet, Martial Ostertag, Olivier Ostertag.

**La Présidente :**

Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer valablement selon l'article 59 du règlement du Conseil.

Chers collègues, j'ouvre officiellement cette séance conformément à l'art. 61 al. 1 du règlement du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Je vous rappelle le serment que vous avez prêté et j'invoque la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

**Invités excusés :** M. le Député Guy-Philippe Bolay, M. le Député Jean-Bernard Chevallay, M. Jean-Philippe Chaubert, président du Conseil communal de Paudex.

Je salue les représentants de la presse : Mme Nina Brissot du Régional et Mme Marie Nicolier de 24 Heures que je remercie de l'attention qu'elles portent à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public présent dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyennes et ces citoyens de témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils manifestent pour nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

**Procès-verbal de la séance du 14 février 2018**

**La Présidente :**

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 14 février 2018 dans le délai réglementaire, conformément à l'article 62 al. 1 du règlement du Conseil. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ?

Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

#### **Votations du 4 mars 2018**

J'adresse la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important et excellent travail préparatoire. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire, Bernard Montavon, pour la parfaite organisation du dépouillement. Je remercie en outre tous les participants au dépouillement pour leur efficacité. Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer, le 4 mars 2018, sur deux objets fédéraux et un objet cantonal. Dans notre commune, la participation s'est élevée à 61,27 % avec 6'345 bulletins rentrés. Les résultats obtenus ont été les suivants :

#### Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021

Accepté à 89,86 %      oui : 5'515      non : 622

#### Initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision dite No Billag »

Refusée à 79,67 %      oui : 1'281      non : 5'019

#### Initiative populaire cantonale « Pour le remboursement des soins dentaires »

Refusée à : 60,32 %      oui : 2'452      non : 3'728

#### 1.1.1. **REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

- Le samedi 10 mars, j'étais conviée à la soirée annuelle du Chœur de dames de Pully qui s'était adjoint pour l'occasion la Chorale Aquarelle de La Sarraz. Les remarquables prestations de notre chœur de dames étaient particulièrement émouvantes ;

- Le dimanche 11 mars, j'étais invitée à l'Assemblée paroissiale de Pully et Paudex qui s'est tenue à l'église de Chamblandes ;

- Le mercredi 14 mars, j'étais invitée par le Musée d'Art de Pully pour le vernissage de l'exposition Hodler et le Léman. Cette exposition est une occasion unique de voir le Léman à travers les yeux d'un peintre qui n'a cessé de représenter ce lac sous tous les angles possibles pendant près d'un demi-siècle.

A ce sujet, vous avez tous reçu une invitation réservée aux conseillers communaux pour une visite de l'exposition le 15 mai à 17h30. Je vous encourage vivement à répondre favorablement à cette invitation ;

- Le jeudi 15 mars, j'ai assisté sur invitation à l'assemblée générale de l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont. L'occasion de souligner l'importance et la variété des actions accomplies par cette association en faveur de la solidarité entre les familles des communes concernées ;

- Le samedi 17 mars, j'étais invitée à la soirée annuelle du Corps de musique de Pully. Un programme varié qui a permis aux auditeurs d'apprécier aussi l'enthousiasme des élèves de l'Ecole de musique.

### **1.1.2. LETTRES ET PETITIONS**

#### **Démission**

Le 20 mars 2018, hier, j'ai reçu un e-mail de notre collègue, **M. Philippe Diesbach**, m'annonçant sa **démission du parti Vert-Libéral** avec effet immédiat. La cheffe du groupe de l'Alliance du Centre, Mme Nadia Privet, m'a confirmé que, pour l'instant, Philippe Diesbach continue à siéger au sein de ce groupe sous l'étiquette d'indépendant.

### **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **La Présidente :**

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications n° 4 à 6-2018. La Municipalité a-t-elle d'autres informations à nous communiquer ?

**M. Gil Reichen, syndic**, répond par la négative.

#### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications écrites de la Municipalité vous pourrez intervenir au point 9 « Divers ».

Nous en arrivons aux annonces de dépôts de propositions individuelles. Un postulat de M. le Conseiller Jean-Luc Duvoisin m'est parvenu en date du 13 mars. Ce postulat s'intitule « Pour des terrains de jeux sûrs ». Nous le traiterons au point 8 de notre ordre du jour « Propositions individuelles ».

## 2. **ORDRE DU JOUR**

### **La Présidente :**

Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance conformément à l'article 24 de notre règlement. Quelqu'un a-t-il une remarque à propos de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc approuvé tel quel.

### 2.1. **Assermentations du successeur de M. Daniel AGUET (PLR) et de M. Patrick EPERON en remplacement de M. Fred Oskar PFISTER (UDC), démissionnaires**

#### **La Présidente :**

Chers collègues, le successeur de M. Daniel Aguet (PLR) étant absent, son assermentation aura lieu ultérieurement. Par ailleurs, dernièrement, le Bureau du Conseil a proclamé élu conseiller communal M. Patrick Eperon du groupe UDC suite à la démission de M. Fred Oskar Pfister. Je vais donc procéder maintenant à l'assermentation de M. Patrick Eperon comme le prévoient les articles 5 et 9 de notre règlement. Je remercie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

#### **Assermentation de M. Patrick EPERON**

#### **La Présidente :**

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tous ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Patrick Eperon ?

M. Patrick Eperon : Je le promets !

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal (applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

### 2.2 **Election d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Fred Oskar Pfister (UDC), démissionnaire**

#### **La Présidente :**

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe UDC à présenter une candidature.

**Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

L'UDC vous propose tout naturellement la candidature de M. Pierre François Clerc qui était auparavant membre suppléant de cette commission. Merci de soutenir cette candidature.

**La Présidente :**

Merci, Mme Mumenthaler. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Si ce n'est pas le cas, conformément à l'art. 40, al. 2 du Règlement, M. Clerc est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.3 Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission d'urbanisme UDC)**

**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

**Mme Annie MUMENTHALER :**

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Patrick Eperon, tout nouveau conseiller, lobbyiste et politologue, cadre supérieur du Centre patronal. Merci de soutenir cette candidature.

**La Présidente :**

Merci, Mme Mumenthaler. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Si ce n'est pas le cas, conformément à l'art. 40, al. 2 du Règlement, M. Eperon est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.4. Election du délégué du Conseil communal à l'ORPC du district de Lavaux-Oron**

**La Présidente :**

Je précise que cette élection a un caractère provisoire. Elle ne deviendra effective que si la nouvelle ORPC du district est approuvée par les dix-sept communes concernées. J'invite les groupes à présenter des candidatures.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Au nom du groupe PLR, j'ai le grand plaisir de présenter M. Gérald Cuche à vos suffrages. Il n'est pas nécessaire de présenter M. Cuche qui siège depuis de très nombreuses législatures au sein de notre conseil. Il est actuellement membre de la CARI et sa grande expertise en ce qui concerne la protection civile le désigne tout naturellement pour cette fonction. Je vous invite donc chaleureusement à soutenir sa candidature. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Fague. Y a-t-il d'autres candidats à cette fonction de délégué ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2 du Règlement, M. Gérald Cuche est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

## **2.5 Election du délégué suppléant du Conseil communal à l'ORPC du district de Lavaux-Oron**

J'invite les groupes à présenter des candidatures.

### **M. Philippe HALDY demande la parole :**

Je ne voudrais pas éterniser les débats par une longue présentation. L'Alliance du Centre propose la candidature de Mme Nadia Privet qui est la présidente de la CARI et particulièrement motivée pour ce poste pour lequel elle s'est déjà spécialement investie. Je vous remercie de donner un accueil favorable à sa candidature.

### **La Présidente :**

Merci M. Haldy. Y a-t-il d'autres candidats à cette fonction de suppléant ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2 du Règlement, Mme Nadia Privet est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

## **2.6. Préavis 04-2018 Création d'une garderie dans le quartier des Boverattes Crédit demandé CHF 815'000.00**

### **La Présidente :**

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Serge Rinsoz, de bien vouloir venir à la tribune nous résumer et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu il y a trois jours.

### **M. Serge Rinsoz, président de la commission ad hoc :**

Tout d'abord, je voudrais présenter mes excuses à la Présidente pour avoir indiqué « M. le Président » en début de rapport. J'ai commis une autre bourde en disant que M. Maradan était au Service des finances mais, en fait, il est au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Je remercie les personnes qui m'ont fait remarquer ces erreurs. Pour venir dans le vif du sujet, vous avez pu constater que le préavis présenté dans un premier temps par la Municipalité a pas mal été remanié jusqu'à la réunion de la commission ad hoc. La commission s'est donc penchée sur les conclusions amendées de ce préavis sur la base de ces informations données par la Municipalité. Donc, aujourd'hui, notre conseil doit se prononcer sur ces conclusions amendées et non sur le texte que vous avez reçu au départ. Pour faire simple, je vais me limiter à lire ces conclusions amendées :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 610'000.00 destiné à lui permettre de financer la réalisation des travaux d'aménagements et de création d'une crèche-garderie de 30 places autorisées au rez-de-chaussée du bâtiment B2 des futures constructions du quartier des Boverattes ;
2. de financer une partie de cet investissement par un prélèvement de CHF 250'000.00 sur le fonds « Zahnd ». Cette somme viendra en diminution du montant à amortir ;
3. de prélever le montant restant, soit la somme de CHF 360'000.00, sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'amortir ce montant sur une durée maximum de 30 ans.

La commission ad hoc a accepté à l'unanimité ces conclusions amendées et, pour votre information, la Commission des finances avait dans un premier temps accepté les conclusions du premier préavis par 9 voix pour et 2 abstentions. Mais, cette même commission avait aussi émis des réserves sur les coûts qui figuraient dans le préavis et sur leur transparence en évoquant un préavis élaboré dans la hâte. Depuis lors, la Commission des finances a été renseignée sur les modifications apportées et s'en est déclarée, par la voix de son président, satisfaite.

En conclusion, la commission ad hoc vous recommande, chères et chers collègues, d'accepter les conclusions amendées du préavis 04-2018.

**La Présidente :**

Merci M. Rinsoz.

Nous avons bien noté que la commission nous soumet des conclusions amendées pour les raisons qui ont été expliquées.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

**La Présidente :**

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 04-2018. J'attire votre attention sur le fait qu'il nous est demandé de nous déterminer sur les conclusions amendées telles qu'elles sont proposées par la Commission ad hoc et validées par la Municipalité.

**Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Au nom de l'UDC, j'aimerais préciser que nous allons accepter ce préavis avec ces nouvelles conclusions compte tenu de l'enjeu impératif du besoin de crèches dans notre commune. Par contre, nous regrettons vivement la mauvaise préparation de ce préavis et sa rédaction hâtive. Nous espérons qu'à l'avenir pareille situation ne se reproduira pas. Merci.

**M. Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Toutes celles et tous ceux d'entre nous qui auront cheminé au plus près à la COFIN ou à la commission ad hoc tout le long de ce préavis, peu ordinaire, auront remarqué à quel point la route a été sinueuse dans l'évaluation du coût de cet équipement avant que l'on aboutisse au montant qui nous est soumis ce soir, CHF 360'000.- en l'occurrence. Mais, est-on pour autant bien assuré que la somme annoncée reflète vraiment la réalité ? En effet, si l'on voulait vraiment aller jusqu'au bout des choses, ne faudrait-il pas encore majorer le montant de cette réalisation avec une quote-part proportionnelle calculée sur les frais de décontamination du site des Boverattes ? Et alors là ! Quel est le montant ? A ce sujet, et à mon humble avis, notre conseil serait parfaitement légitimé à exiger dans les délais les plus brefs possibles un avis de notre Municipalité sur l'ampleur exacte de la pollution qui affecte ce site, sur la réponse de la Municipalité entend donner à ce problème et, enfin, surtout sur les conséquences probables au niveau de nos comptes communaux. Pourquoi faire patienter, oui

patienter notre conseil sur cette question jusqu'au mois de septembre ? Faut-il encore six mois pour prendre la mesure de ce problème qui, sans alarmisme excessif, pourrait très bien se révéler être une bombe à retardement financière ? Merci de votre attention.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,  
 Juste deux remarques par rapport aux deux dernières interventions. D'abord, je crois que cela a été assez clairement exprimé : la démarche qui a été retenue par la Municipalité pour ce préavis n'est pas habituelle, avec un ajustement du coût une fois le préavis sorti. On s'en est expliqué. Je le rappelle brièvement. Il y avait un enjeu qui consistait à tenir cette date du 21 mars pour le Conseil communal pour ne pas risquer d'entrer dans un débat avec le constructeur sur la justification d'éventuels retards sur le chantier puisque dans le droit de superficie figure un certain nombre de contraintes sur les délais de réalisation de cet objet. Donc, pour éviter le risque d'entrer dans un débat doté d'une certaine mauvaise foi comme : « Nous avons du retard au chantier parce que vous n'avez pas pris de décision sur cette garderie », nous avons pris l'option d'adopter ce préavis. Je vous rappelle que le délai d'adoption est de six semaines. Ce préavis a été adopté le 7 février par la Municipalité. En parallèle à l'adoption de ce préavis, jusqu'à la séance de commission qui, de toutes façons, était prévue à mi-mars, nous savions que nous aurions toute la certitude voulue et le contrôle des coûts que nous n'avions matériellement pas eu le temps de faire avant. Il s'agit d'une procédure inhabituelle. On a compté sur la grande ouverture d'esprit de ce conseil et on voit que l'on ne s'est pas trompé sur ce point ...

Maintenant, M. Chavan, je vous suggère de ne pas tout mélanger. Le projet de garderie est une chose et son coût a été contrôlé. La Commission a pu avoir la conviction que ce coût était correct, tout comme la Municipalité, et je pense qu'il est important d'aller de l'avant dans ce projet. Pour la question de la pollution des terres, dès qu'on a eu connaissance de cette problématique, on en a informé oralement votre conseil. On ne peut pas faire plus pour le moment. Ce n'est pas aussi simple que vous le croyez, M. Chavan. Des experts travaillent sur la question et ce qui est compliqué n'est pas tellement de détecter une pollution au cuivre dans ce terrain. C'est de connaître la part à la charge de la Ville de Pully comme propriétaire du terrain. Et nous, nous voulons avoir la garantie que nous ne paierons pas plus que ce qui est dû en tant que propriétaire du terrain et ce qui est fixé par le droit de superficie. C'est aussi simple que ça. Nous reviendrons donc devant votre conseil avec des éléments précis, contrôlés, quand nous aurons la certitude du montant à la charge de la Ville de Pully. Il n'y a aucune embrouille là-dessous. On ne peut pas nous reprocher, d'un côté, de faire un préavis mal fichu, à la hâte et nous demander dans le même temps, le même soir, d'aller vite dans la hâte pour demander un crédit pour la dépollution des terres des Boverattes. On reviendra aussi vite que possible dès que tous ces contrôles d'experts auront été effectués.

**M. Philippe DIESBACH demande la parole :**

J'ai juste une question sur les loyers. Est-ce qu'on peut me garantir que le Réseau a accepté le loyer car vous savez que, dans le cadre des garderies, le Réseau fixe un loyer au mètre carré. Deuxièmement, je constate qu'on fixe le même prix que pour les appartements alors qu'on va louer des locaux vides et que les finitions à

l'intérieur seront à notre charge. Il me semble qu'il y a un déséquilibre entre le loyer des appartements et le loyer qu'on devrait vraiment payer pour des locaux commerciaux brut, non terminés.

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal, demande la parole :**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je peux vous répondre sur la partie garantie du Réseau. Ce n'est pas le Réseau qui va fixer le loyer. Il fixe les montants qui seront payés par les parents. Evidemment, c'est le montant maximal qui est fixé dans le cadre du Réseau mais il n'est pas question de discuter du loyer qui est fixé sur les surfaces utilisables.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Juste par rapport à la question de M. Diesbach sur le fait que l'on paie l'investissement. En fait, on ne paie pas d'investissement par rapport à des surfaces brutes, ce qui ferait qu'on pourrait effectivement discuter d'un loyer différent de celui qui a été admis comme un loyer moyen – si vous vous souvenez – pour l'ensemble du site. On paie la plus-value par rapport à la réalisation d'un appartement. C'est la raison pour laquelle on a pris, à ce stade, le même niveau de loyer moyen mais, évidemment, le loyer définitif de la structure doit encore faire l'objet de discussions avec La Vaudoise.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. Je vais donc vous faire voter sur les conclusions amendées du préavis 04-2018. (La Présidente en donne lecture)

**Les conclusions amendées du préavis 04-2018 sont acceptées à l'unanimité moins 3 abstentions.**

**2.7. Préavis 05-2018 Acceptation d'une succession**

**La Présidente :**

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Olivier Burnet, de bien vouloir venir à la tribune nous résumer et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

En l'absence de M. Burnet, M. Jean-Marc Duvoisin va représenter la Commission.

**M. Jean-Marc DUVOISIN, membre de la commission ad hoc :**

Je vais essayer d'être aussi rapide que le rapport fleuve de notre président de commission que vous avez tous lu. J'aimerais simplement vous rappeler que ce préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents à la séance de la Commission.

**La Présidente :**

Merci, M. Duvoisin. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**La Présidente :**

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 05-2018. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter sur les conclusions du préavis. (La Présidente en donne lecture)

**Le préavis 05-2018 est accepté à l'unanimité.**

**2.8. Propositions individuelles**

**2.8.1 Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nicole PANIZZON « Un « Guichet Seniors » »**

**La Présidente :**

Vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nicole Panizzon « Un « Guichet seniors » ». Pour rappel, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité avec une confortable majorité de ce conseil dans sa séance du 27 mai 2016. Mme Panizzon a-t-elle un commentaire à nous apporter ?

**Mme Nicole PANIZZON :**

Je remercie la Municipalité de sa réponse à mon postulat du 25 mai 2016 intitulé « Un « Guichet Seniors » ». C'est une réponse globale à une proposition spécifique. Néanmoins, la Municipalité a reconnu les besoins et la nécessité en créant fin 2018 un guichet virtuel en attendant un guichet physique centralisé d'ici 2022. J'espère qu'il sera au service des besoins prédominants des seniors qui font quand même 24 % de notre population. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme la Conseillère. La Municipalité veut-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

**Le Conseil a pris acte de la réponse de la Municipalité. Ce point est donc traité.**

**2.8.2 Postulat déposé par M. Jean-Luc DUVOISIN (PLR) « Pour des terrains de jeux sûrs »**

**La Présidente :**

Le texte du postulat a été déposé dans le délai prescrit par l'article 67 al. 1 de notre règlement et vous a été communiqué par e-mail. Ce postulat va donc être développé aujourd'hui même. Je prie le postulant de venir à la tribune pour le développement de sa proposition.

**M. Jean-Luc DUVOISIN :**

Je ne vais pas vous lire ce soir le postulat en entier, espérant que vous l'ayez déjà étudié. Nous ne parlerons pas ce soir du bien-fondé de mettre un deuxième terrain synthétique à Rochettaz - préavis 06-2017 - préavis que j'ai, par ailleurs, moi-même voté, mais bien du type de matériau de remplissage – ces petites microbilles noires que les parents de footballeurs connaissent bien puisqu'elles se fauillent partout,

jusque dans les machines à laver. Deux événements m'ont poussé à rédiger, en collaboration avec Vincent Hofer, du groupe Indépendants et Verts Libéraux de Lutry, ledit postulat.

Touché par la leucémie d'un jeune homme de mon entourage, et surtout estomaqué par le reportage de France 2, Envoyé spécial, « Gazon suspect », j'ai décidé de faire mes propres recherches. Les conclusions de ces recherches sont les suivantes. Tous les jouets, les aires de jeux, toboggans, etc., doivent répondre à l'Ordonnance du DFI sur la sécurité des jouets qui autorise 0,5 mg d'hydrocarbure aromatiques polycycliques – je ne connais pas exactement ce que c'est, mais ça n'a pas l'air chouette. Or, les vieux pneus qui sont réduits en granulats puis en poussières qui sont répandues sur les terrains synthétiques de type Turf en contiennent non pas 20 ou 200 mais 2000 fois plus, à savoir 1000 mg qu'il faut mettre en comparaison avec les 0,5 mg des autres jeux. Sachez, par ailleurs, que sur un seul terrain de foot, il y a pas loin de 23'000 pneus usagés qui sont répandus. Ceci est malgré tout parfaitement légal, clairement, puisque ça respecte la norme européenne sur les pneumatiques. Ce qui chatouille un tout petit peu, c'est qu'une fois qu'ils sont réduits en poudre, ces pneus – à mon sens – ne sont plus des pneumatiques mais ils deviennent bien une aire de jeux.

Or, ces poussières s'infiltrent dans les plaies, dans la bouche, dans les bronches et se retrouvent fatalement dans le sang. Alors oui, il est vrai que plusieurs études, même nombreuses, affirment que ce type de revêtement n'est pas toxique, ni dangereux, ce qui fut le cas également pour le tabac ou l'amiante. D'autres études, plus inquiétantes, semblent indiquer au contraire que ce type de matériau peut être nocif pour les joueurs mais également pour l'environnement puisque cette surface est perforée, tous les 50 cm, d'un trou d'un demi-centimètre de diamètre permettant à l'eau de pluie de ruisseler dans les nappes phréatiques et, in fine, embarquant les poussières dans notre beau lac.

Dès lors, à quelle étude se fier ? Dans l'incertitude, nous devons appliquer le principe dit de précaution, d'autant qu'il existe des alternatives plus sûres comme celle choisie par les communes de Lausanne ou de Genève, pas de chez nous mais ailleurs dans le monde à Amsterdam, à New York, etc. On parle de caoutchouc neuf, encapsulé, de coco ou de liège, etc. D'autres solutions existent. Je vous demande donc d'appuyer le postulat et de le renvoyer à la Municipalité car la santé n'a pas de prix. Je réponds volontiers à vos questions et remarques. Je connais le sujet sur le bout des crampons, si j'ose dire. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, M. le Conseiller. Conformément à l'art. 68 al. 1 de notre règlement, je passe tout d'abord la parole à la Municipalité si elle souhaite intervenir.

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous remercions M. Duvoisin et les autres conseillers qui se sont joints au dépôt de ce postulat. La Municipalité a déjà pris connaissance de ce problème. Elle s'en préoccupe et elle a déjà intégré cette réflexion sur la toxicité éventuelle de cette matière sur les terrains de football que nous avons à Pully. Pour rappel, nous avons actuellement deux terrains de foot à Rochettaz, un terrain synthétique qui date de

1992 et un terrain en gazon pour lequel vous avez récemment voté un crédit de transformation en terrain synthétique pour un montant qui m'échappe actuellement, mais, en tout cas, le crédit a été voté.

Le premier terrain de football synthétique réalisé est effectivement constitué de ces particules susceptibles d'être dangereuses, donc en caoutchouc recyclé de pneus. Mais, en ce qui concerne cette dangerosité, nous aimerions préciser qu'elle est actuellement discutée, qu'elle n'est pas prouvée mais que le débat est ouvert et, du moment que le débat est ouvert, la peur est installée et le principe de précaution s'impose effectivement et nous comptons bien le respecter. Ce terrain, toutefois, pose actuellement de sérieux problèmes d'évacuation des eaux de pluie ; en cas de fortes précipitations, il a de forts problèmes d'humidité et nous sommes de toute façon en train d'examiner la réfection de ce terrain, réfection dont l'ampleur nous échappe encore maintenant. Nous attendons des études plus précises pour la connaître. Nous avons cependant déjà avancé et avons dépensé une somme de CHF 20'000.- pour l'étude de ce terrain et examiner ce que nous allons faire. Il sera de toute façon possible de prévoir une autre matière que l'actuelle dans le cadre de cette réfection.

D'autre part, concernant la transformation en terrain synthétique de l'actuel terrain en gazon naturel pour lequel le Conseil communal a déjà voté un crédit, celui-ci a déjà fait l'objet d'offres avec trois variantes dont une avec le matériel susceptible d'être dangereux que nous allons vraisemblablement évidemment écarter. Une deuxième offre prévoit des capsules qui sont réputées non dangereuses, qui ne posent aucun problème mais qui sont également composées d'un élément chimique et une troisième offre qui sera aussi étudiée propose un liège naturel, donc totalement biologique mais avec le risque d'une solidité amoindrie, donc quelque chose de moins durable. Il s'agira donc aussi pour nous de peser le pour et le contre des deux dernières variantes, en excluant certainement la première qui prévoit du matériau susceptible d'être dangereux. Tout cela pour vous dire que nous avons déjà pris le problème en mains, que ceci nous préoccupe et que la réfection des terrains à venir ne comportera très probablement plus cette matière. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme la Municipale. Je vous rappelle que selon l'art. 68 de notre règlement, le Conseil peut, soit renvoyer la proposition à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres présents demande que ce renvoi soit décidé par le Conseil ou, alors, prendre immédiatement la proposition en considération et la renvoyer à la Municipalité. L'auteur du postulat a précisé qu'il souhaitait une prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité.

J'ouvre maintenant la discussion sur ce postulat. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Serban SICHITIU demande la parole :**

Ce que vous dites est très important, M. Duvoisin. Evidemment que tout est en poudre et il s'agit de solvants organiques. Vous avez certainement raison, le principe de précaution doit être mis en place. Toutefois, pour que ce postulat soit plus puissant, il faudrait pouvoir disposer de références des études qui soutiennent ce que vous dites. C'est tout ce que j'ai à dire.

**La Présidente :**

J'aimerais quand même poser cette question à M. le Conseiller. Vous préférez ...

**M. Serban SICHITIU :**

... Que ce postulat soit assorti de références scientifiques qui imposent ce principe de précaution et ensuite le transmettre à la Municipalité.

**La Présidente :**

Est-ce que vous êtes d'accord de renvoyer immédiatement ce postulat à la Municipalité ?

**M. Serban SICHITIU :**

Si j'ai une liste de références qui soutiennent le postulat : oui. Avec l'article qui le soutient.

**La Présidente :**

Vous n'êtes donc pas pour le renvoi à une commission ad hoc ? Non. On est d'accord.

**M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Je ne crois pas que pour appliquer le principe de précaution il faut d'abord prouver que c'est toxique, sans quoi ce n'est pas un principe de précaution, sans quoi c'est illégal et, donc, on n'en parle pas. Appliquer le principe de précaution, c'est quand il y a des doutes. Quand il y a des doutes, il n'y a pas de preuves. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous avons à statuer sur la prise en considération immédiate. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur ce point ? Non. Dans ce cas, la discussion est close. Nous allons donc voter sur la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité.

**La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins 3 abstentions.**

**La Présidente :**

Ce postulat est donc renvoyé à la Municipalité qui a un an pour y répondre.

## **2.9. Divers**

### **2.9.1. Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

**Pully Passion / chasse aux œufs**

L'Association Pully Passion organise pour la première fois la chasse aux œufs, le mercredi 28 mars, toute la journée jusqu'à 18h00. Cet événement est gratuit et ouvert à toutes et tous. Vous avez reçu sur vos tables un flyer qui vous explique la collecte des œufs. En effet, le lièvre de Pâques a égaré tous ses œufs dans 22 commerces de la Ville plus un œuf mystère. Chaque participant reçoit une récompense gourmande et

les meilleurs quêteurs des prix. De nombreuses activités sont prévues et toutes les informations sont accessibles sur notre site pullypassion.ch. En espérant voir de nombreuses familles et participants à cette chasse pascale, je vous remercie pour votre écoute.

### **2.9.2. Mme Isabelle KRENGER demande la parole :**

#### **Succession Keiner**

Nous avons voté comme un seul homme l'acceptation d'une mirifique succession qui a coûté, sans compter les heures supplémentaires ni le tarif de M. Burnet, CHF 52.- la minute. Maintenant, je pose la question : a-t-on des nouvelles de la succession Keiner qui, elle, coûtait peut-être un peu plus cher ? Merci.

#### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Non, Mme Krenger, on n'a pas de nouvelles, ce qui est à la fois rassurant et pas tout à fait. En fait, on est dans une procédure juridique extrêmement compliquée. Aujourd'hui, les débats entre avocats et entre différentes parties consistent toujours à essayer de savoir où était le domicile de Mme Keiner à son décès puisque, évidemment, c'est un élément déterminant. La demande était que le juge tranche d'abord cette question puisque les autres en découlent. Pour le moment, c'est une affaire qui fait vivre un certain nombre de cabinets d'avocats.

### **2.9.3. Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

#### **Association Permaculture Pully**

Ce soir, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'existence d'une nouvelle association pulliérane appelée Permaculture Pully. Créée l'an dernier dans l'esprit du film Demain que beaucoup d'entre vous ont certainement vu, cette association s'est donné pour but de réaliser un projet de jardins urbains écologiques et participatifs sur le territoire de la commune de Pully et de sensibiliser la population au principe de la Permaculture, une culture biologique et respectueuse de l'environnement qui favorise aussi les rencontres et les liens sociaux. L'association Permaculture Pully se réjouit de pouvoir démarrer son projet de jardins communautaires et participatifs ce printemps grâce à la compréhension et à la générosité de la Municipalité qui a mis à disposition de l'Association un beau terrain de 360 m<sup>2</sup> situé à Pully-Nord, entre le chemin du Liaudoz et la Vuachère. Au nom de l'Association Permaculture Pully, j'aimerais ici remercier très chaleureusement la Municipalité pour son soutien.

L'Association s'active actuellement à la conception du jardin des Liaudes. La réalisation et la mise en place proprement dites auront lieu plus tard, au cours des prochains mois. Cette réalisation fera l'objet de chantiers participatifs d'ores et déjà agendés aux samedis 28 avril, 26 mai et 23 juin. Toutes les personnes intéressées seront bienvenues pour prêter main forte afin de donner vie à ce jardin, alliant la beauté des fleurs, fruits et légumes et la convivialité des rencontres intergénérationnelles. Merci de votre attention.

#### **2.9.4. Mme Madeleine BAUMANN demande la parole :**

##### **Rénovation des quais de la gare de Pully-Nord - nuisances**

En juin 2017, la population était informée de la rénovation des quais de la gare de Pully-Nord, une rénovation qui est bienvenue. Les travaux seraient planifiés pour juillet 2018 pendant l'arrêt des lignes Lausanne-Puidoux. Lors de la pose des murs anti-bruit, les riverains ont pu mesurer la pénétration d'un chantier sur ce lieu. L'arrivée des ouvriers entre 6h30 et 7h00 du matin, les tests des sirènes, les places de parc qui sont prises par les ouvriers et le matériel de chantier, la poussière, le bruit, la difficulté d'accès aux commerces – Café des Alpes et boulangerie Besuchet – et j'en passe. Afin que les riverains puissent s'organiser, éventuellement partir en vacances durant une partie des travaux, la Municipalité peut-elle fournir un planning détaillé des travaux avec les périodes de nuisances principales, informer de l'impact de ces travaux sur l'environnement de la gare de Pully-Nord et puis exiger des CFF une limitation maximum des nuisances respectant les riverains qui passent leur vacances à Pully ou qui travaillent en été ? Merci d'avance pour ces informations.

##### **M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :**

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai malheureusement reçu la question de Mme Baumann un tout petit peu tard, mais je vais quand même tenter d'y apporter quelques éléments de réponses. Tout d'abord, vous l'avez peut-être vu dans les journaux, un certain nombre d'information a déjà été publié puisque les premières séances pour les communes concernées ont eu lieu à partir de la mi-février et que les CFF ont commencé à communiquer à partir de là. Ces travaux sont importants. Ce ne sont pas des travaux de la Municipalité mais bien des CFF. Nous ne sommes pas partie prenante dans leur organisation, nous pouvons simplement discuter avec les CFF, éventuellement pour des questions d'installation de chantier, de nuisances effectivement pour les riverains, mais ces discussions n'ont pas encore eu lieu. Vous savez aussi qu'ils concernent principalement la réfection de la voie CFF sur le tronçon La Conversion – Grandvaux qui est en fin de vie et qui doit absolument être réfectionnée pour la sécurité des trains et des voyageurs.

Concernant les nuisances, nous le savons, les CFF ont décidé de concentrer les travaux sur une durée de sept semaines durant l'été, à savoir à partir du 7 juillet jusqu'au 26 août. La concentration de ces travaux sur cette période de sept semaines permet, d'une part, d'éviter les dangers pour les ouvriers puisqu'il n'y aura aucun train qui circulera entre Lausanne et Puidoux. Cela évitera naturellement aussi toutes les sirènes d'avertissement pour les ouvriers que vous avez pu entendre par exemple lors de l'édification des murs anti-bruit. Puisqu'il n'y aura pas de trains, il n'y aura pas de danger pour les ouvriers. Dans le cadre de la concentration des travaux sur sept semaines, les CFF ont aussi décidé de travailler en deux équipes qui feront deux fois huit heures par jour. Il n'y aura donc pas de travaux de nuit et ce sont près de 600 ouvriers qui travailleront pendant deux mois sur ces chantiers.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les travaux de réfection de la voie concernent le tronçon entre La Conversion et Grandvaux, donc pas Pully-Nord. Pully-Nord est concerné uniquement pour la transformation de la gare et son adaptation aux normes handicapés. Cela devrait donc aussi provoquer moins de nuisances.

Les travaux commenceront un tout petit peu avant, à savoir que les travaux préparatoires commenceront au mois de juin et nous pouvons imaginer qu'ils continueront après, autrement dit qu'ils ne pourront pas s'effectuer uniquement durant les deux mois d'été. Maintenant, si vous voulez en savoir plus, les CFF ont déjà organisé des séances d'information dans différentes communes. Ils ne l'ont pas fait à Pully pour le moment pour des raisons de disponibilité de la salle où nous nous trouvons ce soir. La séance d'information aura lieu le lundi 30 avril à 18h30 dans cette même salle. Je précise qu'il s'agit d'une séance d'information des CFF, pas de la Municipalité, même si nous serons également présents. Vous y êtes tous et toutes invités. Je vous remercie pour votre attention.

### **2.9.5 M. Gérald CUCHE demande la parole :**

#### **ORPC Lavaux-Oron - délégués**

Un grand merci de me faire confiance pour le poste de délégué de votre conseil au sein de l'ORPC Lavaux-Oron et sachez qu'avec Mme Nadia Privet nous allons tout mettre en œuvre pour représenter efficacement notre commune, la plus grande du district, au sein de cette nouvelle association intercommunale.

#### **La Présidente :**

Merci, M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je clos cette séance en vous invitant à rester dans la salle pour assister à la séance d'information de la Municipalité sur les futurs développements du projet « Prieuré – Villa romaine / Archéolab ».

Il est 22h15.

Je vous rappelle également la prochaine séance de notre Conseil le mercredi 25 avril et vous souhaite à toutes et à tous une bonne suite de soirée.

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon